

## **ANNONCES LEGALES**

### **AVIS AU PUBLIC**

Pays Ségali Communauté

Prescription d'évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cassagnes-Bégonhès et du PLU de la commune de Calmont ;  
Et approbation de la modification n°1 du PLU de Colombiès

Par délibérations en date du 04 juillet 2024, le Conseil communautaire a décidé :

- de prescrire les procédures suivantes d'évolution du PLU de la commune de Cassagnes-Bégonhès :
  - La modification simplifiée n°2, ayant objectifs de modifier le règlement écrit du PLU afin de revoir sa rédaction relative aux dispositifs de production d'énergie renouvelable, notamment solaires ou photovoltaïques et tenir compte du retour d'expérience lié à l'instruction des demandes d'urbanisme (20240704-04) ;
  - La révision allégée n°1, ayant pour objectif de permettre le soutien d'une activité économique existante (20240704-05) ;
- de prescrire la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Calmont ayant pour objectifs de compléter l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones agricoles et naturelles et de modifier le règlement écrit du PLU (n°20240704-06) ;
- d'approuver la modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Colombiès (20240704-03).

Ces délibérations feront l'objet des publications réglementaires en mairies et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois.

Le dossier de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Colombiès sera tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Colombiès.

Concernant la révision allégée n°1 du PLU de Cassagnes-Bégonhès, une information sur le site internet de la commune sera mise en place ; de même un registre de concertation sera mis à disposition en mairie.